



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 117755

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème des frais bancaires. Courant 2007, les banques devront envoyer à leurs clients un relevé de frais mensuel et ne plus facturer les coûts d'attente téléphoniques. Cependant, malgré ces avancées, la question des frais est encore loin d'être réglée entre les établissements et les associations de consommateurs car ces dernières souhaitent la mise en place d'une information préalable pour tout prélèvement de frais non récurrents. Elles demandent également de plafonner le montant des frais d'incidents (rejet de chèque ou de prélèvement). En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre aux attentes des associations de consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117755

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1179